

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Du 15 novembre 2021 – 20h30

Présents: Andréa LECARPENTIER, Christopher STONHAM, Christian LE BARON ,Isabelle CLAUDE RUSSO, Arnaud SAINT-JAMES, Michael RAULT, Clément LESAGE, Thomas LE BATARD, Hector CUADRADO, Nathalie METIVIER, Rachida EL HIJRI.

Absents excusés : Sophie PHELIPEAU a donné pouvoir à Christopher STONHAM ; Elodie PASQUET a donné pouvoir à Andréa LECARPENTIER.

Secrétaire de séance : Michael RAULT

### ORDRE DU JOUR

#### 1- Approbation du compte rendu du 04 octobre 2021

Andréa Lecarpentier demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 04 octobre 2021. Aucune remarque n'est formulée.

***Les conseillers municipaux, à l'unanimité approuvent le compte rendu du conseil municipal du 04 octobre 2021.***

#### 2- Délibération relative à la convention d'objectifs n°3 entre le Département du Calvados et la Commune de Vieux pour le développement de la lecture publique

Christopher Stonham explique qu'une convention avait été signée en 2012, renouvelée en 2016, entre la mairie de Vieux et le Département du Calvados pour le développement de la lecture publique. Cette convention arrive à son terme et doit être renouvelée. Christopher Stonham rappelle que cette convention définit les règles de partenariat entre le Conseil Départemental et la commune de Vieux.

Parmi ces règles :

- le personnel de la bibliothèque, bénévole ou employé, doit être défini en fonction de la taille de la commune ;
- un responsable formé doit être nommé ;
- abonnement d'un minimum de 10 revues, consultables à la bibliothèque.

La commune doit consacrer un budget d'acquisition annuelle d'un minimum de 1,50 € par habitant.

Après les avoir consultées, Christopher Stonham propose que Joëlle Arnaud soit responsable de la bibliothèque, secondée par Cécile Fourcin.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs n°3 entre le Département du Calvados et la commune de Vieux pour le développement de la lecture publique, nomme Joëlle Arnaud responsable de la bibliothèque de Vieux, et Cécile Fourcin pour la seconder, et autorise Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents.***

#### 3- Questions et Informations diverses :

- **Pacte financier fiscal de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon**

Une réunion, organisée par la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, a eu lieu le 09 novembre 2021 à Feuguerolles-Bully sur le thème du

« pacte fiscal et financier ». Cette réunion a pour but d'expliquer le pacte fiscal et financier qui sera soumis au vote du conseil communautaire le 16 décembre 2021.

21 élus des communes des 3 Villages (feuguerolles-Bully, Maltot, Vieux) étaient présents. Pour Vieux : Andréa Lecarpentier, Christopher Stonham, Nathalie Métivier.

3 interlocuteurs de la Communauté de communes VOO : Hubert Picard, président ; Alain Gobé, vice-président en charge de la commission « finances et transition énergétique » ; Vincent Joseph, directeur général des services.

Andréa Lecarpentier explique qu'initialement, le projet de « pacte fiscal et financier » avait été soumis au vote du conseil communautaire du 18 octobre 2021, mais certains élus ont demandé de soumettre ce projet à leur conseil municipal pour avis avant de le voter.

Les interlocuteurs de la CDC VOO expliquent qu'il y a proposition d'un pacte fiscal et financier en début de mandat car il s'agit d'un projet de territoire ambieux. Il a été fait une analyse en vue de mettre en place plusieurs projets. Ces projets doivent être clairement définis afin d'avoir une force de persuasion auprès des partenaires tels que l'Etat, la Région, le Département, les banques.

Les projets de territoire proposés par la CDC VOO :

- Pôle mutualisé des services communautaires (c'est-à-dire un nouveau siège) pour un montant de 2 M €. La communauté de communes manque de place et se trouve obligée de louer des locaux pour certains services, avec charges importantes en énergie et locations.
- Création d'un pôle culturel à Evrecy (salle de spectacle et école de musique) pour un budget prévisionnel de 5 M €. Actuellement, les activités sont dispersées sur 3 locaux + OMAC. Les salles ne peuvent accueillir tous les spectateurs et les conditions d'exploitation de la salle d'Evrecy ne répondent plus aux normes requises. Il y a volonté de regrouper toutes les activités culturelles dans un seul lieu. Le coût de fonctionnement annuel serait de l'ordre de 250 000 €, coût déjà intégré dans le chiffrage du projet. Ce dossier est soutenu par la Région Normandie. Le rayonnement de ce projet va au-delà de notre territoire, et est en complémentarité avec le Zénith de Caen.
- Création d'un pôle enfance musique, enfance crèche, RAM pour un budget de 3,5 M €. Ce pôle se situerait à Saint Martin de Fontenay.
- Projet d'aménagement de voies douces, budget de 1,3 M €. La priorité est donnée aux pistes cyclables en direction des collèges d'Evrecy (Bougy – Gavrus – Evrecy) et de Verson. Le projet est déjà très avancé, voire quasiment terminé. Isabelle Claude va demander à la CDC VOO de répondre à un appel à projet pour une liaison douce entre les 3 Villages auprès de la Région Normandie.
- Compétence voirie : budget de 400 000 € en forte baisse.
- Mobilité : 100 000 €. Un plan de mobilité sera mis à jour dans les prochains mois.
- Transition énergétique : budget 100 000 €. Cet engagement est pris depuis 2017/2018, se trouve en accord avec la COP 26 avec autonomie énergétique à l'horizon 2040.
- Projet d'extension de la ZA Croix Boucher à Evrecy : 2 M €. Extension des anciennes zones d'activités et accueil de nouvelles.

- Compétence GEMAPI : budget de 35 000 €. Le travail est en cours sur la remise en état des cours d'eau. Un contrat global de l'eau avec Eau Seine Normandie a été signé. Ce projet s'inscrit dans une démarche qui va au-delà des obligations réglementaires.

Le montant total des projets s'élève à 14,75 M €

Rappel des chiffres :

- le budget de la CDC VOO est de 7 M € en fonctionnement et de 4 M € en investissement.
- La Communauté de communes emploie 32 salariés, il reste 3 postes à pourvoir pour la mise en place des projets.

Points soulevés par les conseillers municipaux des 3 Villages :

- Aménagement de voies douces : pour les 3 Villages, la priorité est une voie douce permettant l'accès à l'école pour les enfants des 3 Villages. Ce dossier serait en cours de complétude mais n'est pas prioritaire pour la CDC VOO, la priorité étant donnée à l'aménagement autour des collèges d'Evrecy et de Verson.

Remarque : dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village de Feuguerolles-Bully, la création d'une voie douce est subventionnée par la Région à hauteur de 90 000 €.

Rappel du mécanisme d'attribution de compensation (AC) : transfert des compétences entre EPCI et communes :

- AC positive : au moment du transfert de compétence à la CDC VOO, la commune transfère la fiscalité qui correspond. Equilibre entre le transfert de la charge à la CDC VOO avec la fiscalité correspondante, voire plus au profit de la CDC VOO en raison d'un coefficient de pondération.
- AC négative : déséquilibre en défaveur de la CDC VOO comme, par exemple, dans le cas du transfert de la voirie en 2017. La CDC VOO a récupéré 50% de la fiscalité, ce qui a résulté que la CDC VOO a assumé, annuellement, depuis 2017, une charge totale de 531 000 € (charge totale annuelle 400 000€, versement des communes, en 2017, 200 000€)

Proposition de financement des projets

1. AC SDIS : proposition faite de verser à la CDC VOO la somme jusque-là versée au SDIS. La dotation intercommunale augmentera en N+2 et passera à 40 000€. La Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon gèrera le fonctionnement mais n'aura pas la responsabilité de la défense incendie qui reste de la compétence des communes.
2. Révision AC Voirie : proposition faite par la CDC VOO que les communes reversent, en sus des 200 000€ actuellement, 100 000€ en plus.

Conséquence pour la commune de Vieux :

Charge actuellement transférée	Charge projetée	Progression	Charge réelle moyenne pour la CDC VOO (dépense réelle des communes/an)
- 5 607,49 €	8 411,23€	+ 2 803,74€	24 667,05€

La commune a reçu plus de contribution que la dépense effective des travaux.

3. Révision Enfance Jeunesse : La compétence a été transférée il y a 4 ans.

100 000€ reste à la charge de la CDC VOO. Pas de changement prévu.

4. Révision du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) : actuellement, 720 000€ se partage entre la CDC VOO pour 1/3 et les communes pour 2/3. Il est proposé de passer à un régime dérogatoire :
- + 30% pour la CDC VOO, soit environ + 60 000€
  - - 30% pour les communes : - 60 000€

Une possibilité d'évolution peut être prise en conseil communautaire.

Conséquence pour Vieux : perte de 1 789€ de recettes au profit de la CDC VOO.

5. Création d'un Fond de Concours : instaurer un fonds de concours de 100 000€ par an au profit des communes en subvention d'investissement. Les critères d'attribution seront fixés par la commission des finances de la Communauté de communes. Le but est de compenser partiellement les efforts consentis par les communes.

Conséquence pour la commune de Vieux : possibilité d'obtenir 13 652€ sur la période 2022 – 2026 pour un projet d'investissement.

6. Levier fiscal : augmentation du niveau d'imposition sur la part de la CDC VOO :

- + 3 points sur le foncier bâti
- + 1,32 points sur la CFE

Conséquence pour la commune de Vieux :

Part communale	Part actuelle moyenne du Bâti	Augmentation de 3 points
541€	50€	+ 37€

7. Partage de la fiscalité TFBP = 100 000€ par an

Exemple de la commune d'Evrecy : la CDC VOO a aménagé la zone commerciale mais ne perçoit pas la TFBP qui est versée à la commune.

La CDC VOO propose de percevoir 50% de cette taxe, soit 50 000€.

Récapitulatif de l'impact « pacte fiscal et financier » sur la fiscalité de la commune de Vieux :

Impact annuel	Fond de concours total (si investissement)	Impact annuel
- 4 592€	+ 13 652€	- 1 862,29€

Au jour d'aujourd'hui, si le projet du pôle culturel était mis en place, sur une dépense de 5 M € : les subventions de la Région 1,5 M €, du Département 1,5 M €, de l'Etat 1 M €, soit un montant total de subventions de 4 M€.

L'avis consultatif du Conseil municipal, dans un sens ou dans l'autre, ne veut pas dire que les projets seront réalisés en totalité.

Le vote du « pacte fiscal et financier » en Conseil communautaire, se fera à la majorité absolue le 16 décembre 2021.

Nathalie Métivier propose d'envoyer un courrier à la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour faire part des problématiques de la commune avant le vote en Conseil communautaire.

Le projet sur la transition énergétique est jugé trop faible. Le développement sur la mobilité est insuffisant.

#### • **Compte-rendu des manifestations**

- Les 3 Villages à vélo : 27 vélos ont été gravés par l'association « Dérailleurs Caen » ; 13 personnes ont participé à la randonnée qui partait de Vieux,

passait par le Chemin des Tourelles de Feuguerolles-Bully en bon état, pour rejoindre, par Maltot, le Chemin des Gaudines très enherbé. Peu d'enfants ont participé au circuit vélo créé par l'EVS qui leur était réservé derrière la mairie.

Le but de cette manifestation était de montrer que « oui c'est possible de rejoindre les 3 villages à bicyclette moyennant la création d'une piste cyclable entre Vieux et Feuguerolles et des aménagements des chemins ruraux utilisés. »

Monsieur Guilleux, maire de Maltot, Madame Laurence Adam, maire adjoint de Feuguerolles-Bully ainsi que nos conseillers départementaux, Madame Boulay et Monsieur Rose étaient présents à la clôture de la manifestation.

Il est envisagé de renouveler cette opération au printemps 2022.

- Tous au verger : la manifestation a été un réel succès, par une très belle journée automnale. Les visiteurs, viducasses et des communes voisines ont montré un véritable intérêt pour le verger communal. Une trentaine de personnes se sont vues refuser le passage de leurs pommes. De nombreux bénévoles ont participé à cette animation.

Un collectif « les amis du verger » s'est créé. Il faudrait que le conseil municipal autorise le collectif « Les amis du verger » à utiliser le verger communal.

Thomas Le Batard propose un aménagement du verger et de son accès pour 2022.

- **Réunion avec le président de l'association Trimaran**

- Une réunion aura lieu le 22 novembre 2021 avec le nouveau président de l'association Trimaran. Andréa Lecarpentier et Nathalie Métivier seront présentes.

- **Formation de gestion**

Une formation de gestion est ouverte aux élus. Les dates seront déterminées en fonction des inscriptions.

- **Informations diverses**

- Des voitures stationnent sur le trottoir route d'Esquay, obligeant les piétons à marcher sur la route.
- 3 accidents ont été rapportés à Christopher Stonham, chemin des tertres, à la sortie de l'entreprise Behague : collisions avec des voitures venant du stade.
- Thomas Le Batard fait part de sa rencontre avec un représentant de Voiries services, en charge du nettoyage de la voirie communale : l'entreprise ne nettoie ni les avaloirs, ni les rues qui n'ont pas de caniveaux.

Le contrat avec Voiries services ne sera pas renouvelé en 2022.

Thomas Le Batard propose que la commune achète une machine manuelle pour le balayage des rues qui se fera par les adjoints techniques communaux.

- Chauffage salle polyvalente : Thomas Le Batard se renseigne sur l'installation d'un système de réglage à distance du chauffage.
- Bibliothèque : Les radiateurs sont à changer.
- Cimetière : Christian Le Baron remarque que les cases du columbarium sont vendues à un prix dérisoire. Il propose de revoir les tarifs au prochain conseil municipal. Il ne reste plus que 2 cases de columbarium libres.

La séance est levée à 23h07.